

Tensions, erreurs et mauvaise foi

LA BRÈDE Les élus défendent le lycée de la Sauque contre un projet de plantation de vignes. Mais, dans ce dossier, « tout le monde a tort »

Arnaud Dejeans
a.dejeans@sudouest.fr

Les élus de la communauté de communes de Montesquieu ont voté à l'unanimité, la semaine dernière, une motion contre le projet de plantation de vignes en AOC Pessac-Léognan sur une parcelle de deux hectares, à la frontière de Saint-Médard-d'Eyrans, La Brède et Ayguemorte, à proximité immédiate d'établissements scolaires : le lycée de La Sauque et de la maternelle Les Lucioles.

Ce projet a soulevé la colère du directeur du lycée privé et de nombreux citoyens (7 000 signataires de la pétition). Le 1^{er} avril, en plein confinement et sans prévenir qui que ce soit, le viticulteur Dominique Haverlan avait fait tronçonner plusieurs arbres majestueux du parc. Les travaux de déboisement avaient été stoppés en urgence par les gendarmes.

1 Quatre plaintes ont été déposées

Quatre plaintes ont été transmises à la gendarmerie et au procureur de la République : mairies de Saint-Médard-d'Eyrans et Ayguemorte, ainsi que les associations Sepanso et de défense du parc de La Sauque. Les procédures n'ont pas encore abouti.

Les principaux élus de la Cdc Montesquieu ont tiré à boulets rouges contre le viticulteur : « scandale », « gâchis », « crime », etc. Le vigneron originaire des Graves, Dominique Haverlan, a été menacé anonymement sur les réseaux sociaux. « Tout le monde a tort dans ce dossier », arbitre le président du syndicat viticole de Pessac-Léognan, Philibert Perrin.

2 Le viticulteur a voulu passer en force sans concertation

Dominique Haverlan gère 150 hectares de vignes entre Cérons et Léognan. Le propriétaire du Vieux Château Gaubert, dans les Graves, lorgne sur Pessac-Léognan. Ses vins surpassent commercialement ceux des Graves.

Dominique Haverlan a signé en début d'année un contrat de ferme avec le propriétaire du parc de La Sauque, l'association CCVSO. Les travaux de déforestation ont été lancés rapidement, en plein confinement, sur ce terrain classé en Espace naturel protégé, sans autorisation de défrichement.

« Pas besoin de ce document pour couper les arbres. Je n'ai besoin de lancer cette procédure qu'à partir du moment où je change la destination du terrain. Ce n'est pas encore le cas », se défend le viticulteur. Joue-t-il sur les mots ? Les juristes devront répondre à cette question.

En attendant, le président du syndicat viticole Pessac-Léognan, Philibert Perrin, se désolidarise de son collègue : « Dominique Haverlan n'aurait pas dû couper les arbres de



Le directeur de La Sauque Frédéric Chassagne est mobilisé contre ce projet de plantation de vignes sur 2 hectares. PH.C.P. ET M.R.

façon sauvage sans avertir les élus ni le voisinage. Les viticulteurs de notre appellation ont toujours privilégié le dialogue pour éviter ce genre de scandale. Cette affaire ternit l'image de notre profession. » Et ravive le débat brûlant sur la cohabitation vignes-écoles.

3 Les élus n'avaient pas anticipé ce problème

Si le terrain avait été classé en Espace boisé protégé sur le Plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Médard-d'Eyrans, toute modification de sa destination aurait été interdite. La dizaine d'arbres centenaires n'aurait pas terminé en bois de chauffage.

Le terrain est actuellement classé en Espace naturel protégé. Les contraintes sont moindres. Mais rien ne dit que l'autorisation de défrichement sera donnée par les services de l'État.

4 Le locataire de La Sauque pris à son propre piège

Le directeur du lycée réputé de La Sauque, Frédéric Chassagne, se bat pour éviter que le parc utilisé par ses élèves devienne un champ de vignes. Mais son ardeur en agace certains : « Il n'est que locataire des lieux. Il n'avait qu'à bien négocier avec le propriétaire au moment du renouvellement du bail pour garder l'usage du parc », pointe un ob-

servateur du dossier. Lors du dernier Conseil communautaire, une étude d'un géologue a été citée pour prouver que ces deux hectares de terrain « n'ont pas d'intérêt agronomique ».

Le parc a intégré le périmètre de l'appellation Pessac-Léognan en 2006, moins pour une logique viticole que par stratégie politique. Le but de ce classement : donner de la valeur au parc de la Sauque pour éviter que le projet de Ligne à grande vitesse (LGV) ne passe dessus. Parmi les partisans de ce classement AOC « bouclier » : le directeur de La Sauque, Frédéric Chassagne. 15 ans plus tard, la stratégie se retourne contre son lycée.

5 Chacun campe sur ses positions

La suite ? Un bras de fer s'annonce. Les maires de Saint-Médard d'Eyrans et de La Brède en font une histoire de principe : « Ce viticulteur est devenu persona non grata chez nous. Il ne plantera pas ses vignes à proximité d'un établissement scolaire. »

Pas de quoi perturber la détermination de Dominique Haverlan : « Je n'ai pas de leçons à recevoir d'élus qui ont transformé des centaines d'hectares de terres agricoles en zones constructibles. Je ne changerai pas d'avis. » Objectif plantation au printemps 2021 pour le producteur.